



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2017

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers: 19 ; présents : 14 ; absents : 4 ; votants : 18

Présents : Vincent Colom, Christophe Castanet, Martine Piovesan, Bernard Azam, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Bernard Houles, Claire Julien, Daniel Albert, Jocelyne Bonnet, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Christian Bru, Sandrine Boutié, Jean-Louis Collet et Raymond Ortin.

Absents excusés : Fabienne Perrot (pouvoir à C.Castanet) ; Cédric Micoulaud (pouvoir à C.Cabanis); Pierre Escouboué (pouvoir à B. Azam).

Absente: Laura Foulquier.

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Budget général : décision modificative n°1
- Sécurisation et numérisation des actes d'état civil
- Plan de financement définitif des travaux du groupe scolaire
- Demande de subventions pour le réaménagement de la Mairie
- Règlement d'attribution des subventions aux associations
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Budget général : décision modificative n°1

Le budget général prévisionnel tel qu'il a été voté reste inchangé mais des ajustements sont nécessaires car certains travaux n'avaient pas été programmés pour l'exercice en cours: les travaux d'isolation et de réaménagement de la mairie et l'effacement en façades et l'enfouissement des réseaux rue du

INVESTISSEMENT	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Bâtiments divers		8 000 €
Centre de loisirs	3 900 €	
Groupe scolaire	26 000 €	
Voies et réseaux divers		21 900 €
TOTAL	29 900 €	29 900 €

Centre. Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont en partie couverts par un reliquat de 3 900 € du programme d'agrandissement de l'Espace culturel et sportif et pour autre partie, 26 000 € d'une provision destinée au financement du projet « Groupe scolaire ».

Vote à l'unanimité



Sécurisation et numérisation des actes d'état civil

Après avoir consulté plusieurs entreprises spécialisées dans la numérisation, l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn a retenu la société **NUMERIZE** qui propose un tarif de 0,456 € TTC par acte numérisé auquel s'ajoute 120 € TTC pour la remise des fichiers dans un coffret USB.

Vote à l'unanimité

Plan de financement définitif des travaux du groupe scolaire

Suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) en date du 13 juillet 2017, un nouveau plan de financement des travaux du groupe scolaire est proposé au Conseil Municipal. Pour la réalisation de ce projet dont le montant total prévisionnel s'élève à **1 538 337 € HT**, la commune aurait un reste à charge de **367 679 €** en considérant les participations suivantes :

- du Département au titre du Fonds de Développement des Territoires (FDT) à hauteur de **538 417 €**

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de **538 417 €**
- de la Région au titre du Contrat Régional Unique (CRU) à hauteur de **32 912 €** et du FRI (Fonds Régional d'Investissement) à hauteur de **21 000 €**.
- de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet au titre du CRU à hauteur de **32 912 €**
- des Sénateurs au titre de la dotation parlementaire à hauteur de **7 000 €**

Vote à l'unanimité

Demande de subventions pour le réaménagement de la mairie

La Région ayant modifié les conditions d'attribution des subventions en matière d'aide aux communes, il convient de modifier le plan de financement des travaux de réaménagement et d'isolation de la Mairie. Ce programme de réhabilitation estimé à **18 231 € HT** est accompagné par Le Département et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet qui sont sollicités par le Conseil Municipal selon le plan de financement suivant : **6 077 € du Département ; 6 077 € de la CACM ; pour un reste à charge de la commune de 6 077 €.**

Vote à l'unanimité

Règlement d'attribution des subventions aux associations

Par l'attribution de subventions, la commune a la volonté d'accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets en soutenant leurs actions sur le plan financier, logistique et technique.



Bureau de l'ASLL

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire et reste soumise à la libre appréciation du Conseil Municipal. Les subventions sont **facultatives** (et ne peuvent être exigées), **précaires** (leur renouvellement et leur montant ne sont pas systématiques du fait de l'annualité budgétaire) et **conditionnelles** (le projet soumis doit répondre à une utilité locale et servir les intérêts de la commune). Le règlement approuvé par le Conseil Municipal précise les règles d'attribution des aides financières au profit des associations.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- **Rythmes scolaires**

Les familles des 146 enfants scolarisés à l'école de Lagarrigue ont été destinataires d'un questionnaire leur permettant d'exprimer leurs motivations personnelles pour un retour à la semaine de 4 jours d'école ou le maintien au rythme actuel.

Sur les 118 bulletins retournés, 75 % exprimaient clairement le souhait d'un retour à la semaine de 4 jours.

- **Radars pédagogiques**

Sur demande de la commune, deux radars pédagogiques ont été mis gracieusement à disposition par les services de la Préfecture pour une durée d'un mois. L'un a été placé **chemin du Pioch de Gaïx** et l'autre **route de Mazamet**, deux zones où les limitations de vitesse ne semblent pas toujours respectées. Il conviendra d'analyser les enregistrements statistiques obtenus à l'issue de cette expérience pour juger d'une vitesse excessive des usagers de la route sur ces portions.

- **Vœux du Maire**

Le Maire et le Conseil Municipal auront l'immense plaisir d'accueillir les Lagarriguois lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le **samedi 6 janvier 2018 à 18h30** à la salle des fêtes.

Il convient désormais à chacun de s'inscrire au plus vite auprès du secrétariat de mairie et aux nouveaux habitants de se faire connaître afin qu'un accueil privilégié leur soit réservé.

Plus d'informations en ligne sur le site de la commune www.lagarrigue81.fr